

MAIRIE de GIGNAC LOT
14 rue de la Pierre des 3 Evêques
46600 GIGNAC
Tél. / Fax : 05 65 37 70 53
mairie.gignac46@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

Sous-Préfecture Gourdon
Date de réception de l'AR: 16/07/2020
046-214601189-20200716-2020_51_07_07-BF

COMMUNE DE GIGNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- Les budgets annexes*

annexe : extrait du CGCT

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

En temps normal, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'année 2020, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux fixe la date limite d'adoption des budgets locaux au 31 juillet 2020.

Le budget 2020 a été voté le **07 juillet 2020** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **767 114.39 euros dont 218 441.00 euros d'excédent de fonctionnement reporté.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (charges de personnel et frais assimilés) représentent **28.81 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **767 114.39 euros** ;

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (*DGF : dotation forfaitaire (DF), dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR P), dotation nationale de péréquation (DNP) des 3 dernières années* :

- **DGF - DF 2018 : 77 654.00 euros, DSR P : 30 407.00 euros, DNP : 1 853.00 euros ;**
- **DGF - DF 2019 : 75 948.00 euros, DSR P : 30 367.00 euros ;**
- **DGF - DF 2020 : 72 159.00 euros, DSR P : 29 851.00 euros.**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant pour 2019 : **289 354.00 euros** : et prévision 2020 : **298 034.00 euros**) ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :
 - **2018 : 31 161.66 euros,**
 - **2019 : 27 212.00 euros,**
 - **2020 : 23 814.00 euros.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	296 463.33	Excédent brut reporté	218 441.00
Dépenses de personnel	221 000.00	Recettes des services	23 814.00
Autres dépenses de gestion courante	66 590.00	Impôts et taxes	309 344.80
Dépenses financières	13 174.00	Dotations et participations	151 020.20
Dépenses exceptionnelles	4 236.64	Autres recettes de gestion courante <i>(dont 60 000€ correspondant aux échéances des emprunts destinées au budget des logements locatifs sociaux depuis 2014 : emprunts relatifs à la construction et à l'acquisition de logements locatifs)</i>	62 180.00
Autres dépenses	0.00	Recettes exceptionnelles	1 260.09
Dépenses imprévues	2 000.00	Recettes financières	0.00
		Autres recettes – Atténuation de charges	1 054.30
Total dépenses réelles	603 463.97	Total recettes réelles	767 114.39
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 582.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement	148 068.42		
Total général	767 114.39	Total général	767 114.39

3
Sous-Préfet Gourdon
Date de réception de l'AR: 16/07/2020
046-214601189-20200716-2020_51_07_07-BF

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation :

Le régime fiscal applicable à la Taxe d'Habitation (TH) pour l'année 2020 : Il convient de préciser que les communes vont continuer à percevoir un produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et les résidences secondaires.

Par application des dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le régime applicable en 2020 à la TH est figé. Au terme de l'article précité « les taux et les montants d'abattements de la TH sont égaux à ceux appliqués en 2019 » soit 8.97% ;

. Taxe foncière sur le bâti : **19.63%** ;

. Taxe foncière sur le non bâti : **179.21 %** ;

Les taux de la commune sont inchangés depuis 2000.

- concernant les entreprises

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes CAUVALDOR.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **298 034.00 euros**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **105 043.00 euros** soit une baisse de **4 302.00 euros** par rapport à l'an passé (montant prévu au budget 2019 : 109 345.00 euros).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	52 997.05	Virement de la section de fonctionnement	148 068.42
Remboursement d'emprunts	27 970.00	Excédent de fonctionnement reporté	83 886.15
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)		FCTVA	5 821.56
		Autres immobilisations financières (dont 2 000€ correspondant au remboursement d'une part de l'avance remboursable au budget assainissement)	4 500.02
		Dépôts et cautionnements reçus	400.00
		Subventions/Participations	
Restes à réaliser 2019	55 029.10	Reste à réaliser 2019	24 140.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00	Emprunt	50 000.00
		Produits (écritures d'ordre entre section)	15 582.00
Total général	332 398.15	Total général	332 398.15

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Montants des résultats</i>			
Déficit cumulé D001	52 997,05	Excédent reporté-R001	
		Affectation du résultat-1068	83 886,15
RAR 2019			
		RAR 2019	
119- Réparation du four à pain communal de Sireyjols (8264,00€)	10 971,10	119- Réparation du four à pain de Sireyjols - subvention de CAUVALDOR	3 880,00
Alimentation téléphonique du terrain du cabinet de kinésithérapie (1707,10€)			
140- Aménagements de sécurité RD87	23 778,00		
145- PUP Les Genestes	20 280,00	145- PUP Les Genestes (Participation des propriétaires au compte 1346)	20 280,00
Restes à réaliser	55 029,10	Restes à réaliser	24 140,00
Opérations financières			
Remb emprunt 1641	27 570,00	FCTVA-10222	5 821,56
Dépôt et cautionnements reçus-165	400,00	Recettes dépôts et cautionnement reçus-165	400,00
		Créances sur personne de droit privé-2764 (CHAUMEIL M.)	2 500,02
		Créances autres communes (part. avance remboursable BA assainiss.)	2 000,00
Sous total op financières	27 970,00	Sous total op financières	10 721,58
		Amortissements-040	15 582,00
Opérations sur programmes			
Opération nouvelles		Opérations sur programmes	
Opération nouvelles		Opération nouvelles	
92-Achat matériel	32 202,00		
119-Gros travaux divers (travaux école...)	24 000,00		
128-Bornes à incendie "Les Fraux"	3 800,00		
146-Création voirie accès cabinet de kinésithérapie (Accès : 14 400€ - goudronnage : 6 000€)	20 400,00		
147-Acquisition du 'Zinc de la Quique'	50 000,00	1641- Emprunts	50 000,00
148-Création du site internet de la commune	3 000,00		
149-Aménagements de voirie (potelets 1500€-rehausses bouches à clef 8000€)	10 000,00		
150-Aménagement de trottoirs	53 000,00		
Total opérations nouvelles	196 402,00	Sous total op nouvelles	50 000,00
		Prélèvement sur la section de fonctionnement	148 068,42
Total de la section	332 398,15	Total de la section	332 398,15

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulatif du budget 2020

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	767 114.39	548 673.39
Investissement	224 372.00	308 258.15
Report exercice 2019	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	218 441.00
Investissement	55 029.10	0.00
Reste à réaliser investissement N-1	52 997.05	24 140.00
	Dépenses	Recettes
Total section Fonctionnement	767 114.39	767 114.39
Total section Investissement	332 398.15	332 398.15
Total cumulé budget prévisionnel 2020	1 099 512.54	1 099 512.54

b) Principaux ratios

Population totale au 1^{er} janvier 2020 : 679 habitants

FONCTIONNEMENT - Montant en euro par habitant	
Produits de fonctionnement - Total détaillés ci-dessous	1129.77
Résultat reporté N-1	321.71
Impôts locaux	438.93
Autres impôts et taxes	16.66
Dotations et participations	222.41
Produits des services	35.07
Autres produits	91.58
Atténuation de charges	1.55
Produits exceptionnels	1.86
Charges de fonctionnement - Total détaillé ci-dessous	1129.77
Charges à caractère général	436.62
Charges de personnels, frais assimilés	325.48
Autres charges de gestion courante	98.07
Charges financières	19.40
Charges exceptionnelles	6.24
Dépenses imprévues	2.94
Dépenses d'ordre de fonctionnement	22.95
Virement à la section d'investissement	218.07
INVESTISSEMENT - Montant en euro par habitant	
Total des dépenses d'investissement	489.54
Dépenses d'équipement	370.30
Remboursement de dettes bancaires et assimilés	41.19
Solde d'exécution négatif reporté	78.05
Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement Brute = CAF	241.02

c) Etat de la dette

Sous-Préfecture Goudon
 Date de réception de l'AR: 16/07/2020
 046-2-14601189-20200716-2020_51_07_07-BF

Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité	CRD au 31/12/2019	Durée	Fin
LOGEMENTS MULTIPLE RURAL	0460705	CDC TOULOUSE	117 988,68	24/06/1996	3,8000	Variable Annuel	37 979,91	32 ans	01/07/2028
TRAVAUX FOYER ECOLE	65054498539	CRCAM	40 000,00	31/07/2006	3,6800	Variable Annuel	25 177,84	30 ans	31/07/2035
ACHAT MATERIEL BOULANGERIE	87173435350	CRCAM	100 000,00	24/10/2007	4,8100	Fixe Trimestriel	26 104,93	15 ans	31/10/2022
TRAVAUX EGLISE	18615045459	CRCAM	46 000,00	21/07/2006	3,9000	Fixe Trimestriel	31 965,40	30 ans	31/07/2036
TRAVAUX EGLISE 2007	06192535359	CRCAM	27 000,00	24/10/2007	4,9300	Fixe Trimestriel	20 547,55	30 ans	31/10/2037
ACQUISIT BOEUFGRAS-SALLE PERI-SCOLAIRE	82926052212	CRCAM	135 000,00	17/11/2008	4,7200	Fixe Trimestriel	92 941,75	25 ans	31/08/2033
CONSTRUCTION SALLE CONSEIL MUNICIPAL	70000231274	CRCAM	60 000,00	23/01/2012	4,6700	Fixe Trimestriel	43 026,82	20 ans	31/01/2032
ACHAT FONCIER	0000059765	CRCAM	50 000,00	14/04/2014	3,4900	Fixe Mensuel	34 101,50	15 ans	30/04/2029
TOTAL GENERAL			575 988,68			TOTAL GENERAL	311 845,70		

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – BUDGET PRIMITIF 2020

I- Vue d'ensemble du budget 2020

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	165 515.65	54 601.17
Investissement	91 960.00	110 982.31
Report exercice 2019	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	110 914.48
Investissement	19 022.31	0.00
Total section Fonctionnement	165 515.65	165 515.65
Total section Investissement	110 982.31	110 982.31
Total cumulé budget prévisionnel 2020	276 497.96	276 497.96

II- La section de fonctionnement

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement représentent **165 515.65 euros**.

Elles sont constituées des revenus des immeubles (loyers des logements locatifs) et du résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement représentent **165 515.65 euros**.

Elles sont constituées par l'entretien et la réparation des logements locatifs, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	96 625.65	Recettes de gestion courantes (Loyers - charges)	50 029.00
Autres dépenses de gestion courante (dont 60 000€ correspondant au remboursement des échéances des emprunts depuis 2014 au budget principal : emprunts destinés à la construction et à l'acquisition de logements locatifs)	65 000.00		
Dépenses financières	3 470.00		
Total dépenses réelles	165 095.65	Total recettes réelles	50 029.00

Charges (écritures d'ordre entre sections)	420.00	Résultat reporté	110 914.48
		Produits exceptionnels (Remboursement sinistre Multiple Rural)	4 572.17
Total général	165 515.65	Total général	165 515.65

7
 Sous-Préfecture Gourdon
 Date de réception de l'AR: 16/07/2020
 046-214601189-20200716-2020_51_07_07-BF

III- La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts (dont remboursement anticipé d'un emprunt suite à la vente du logement place arrière de l'Eglise)	26 922.00	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 022.31
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous) Opérations nouvelles 2020	65 038.00	Subventions d'investissements (DETR : programme n° 103 : amélioration énergétique des logements)	11 640.00
		Dépôts et cautionnements reçus	4 900.00
		Produits des cessions d'immobilisations (Vente du logement place arrière de l'Eglise)	75 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement	91 960.00	Total des recettes réelles d'investissement	110 562.31
Solde d'exécution négatif reporté	19 022.31	Opérations d'ordre	420.00
Total Général	110 982.31	Total Général	110 982.31

Détail des dépenses d'investissement 2020	
96- Gros travaux sur logements Logement « La Gariotte » : changement du chauffe-eau...	24 038.00
103-Amélioration énergétique des logements Logement T3 Ecole : isolation du plafond et des murs, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC, installation d'une chaudière à condensation à haute performance à production d'eau chaude sanitaire, installation en complément d'un poêle à granulés, installation d'un chauffe-eau solaire de production d'eau chaude sanitaire	41 000.00

IV – Etat de la dette

Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité	CRD au 31/12/2019	Durée	Fin
LOGEMENTS PRESBYTÈRE	1024998	CDC TOULOUSE	130 000,00	01/11/2003	3,4500	Variable Annuel	88 021,49	35 ans	01/11/2038
LOGEMENT PLUS LA GAR	1037390	CDC TOULOUSE	60 000,00	01/11/2004	3,4500	Variable Annuel	42 140,49	35 ans	01/11/2037
ACQUISITION MAISON LAVAL	53568093585	CRCAM	62 000,00	01/10/2005	3,6800	Variable Annuel	39 357,68	30 ans	30/09/2035
TRANSFORMAT HANGAR EN LOGEMENT	1058340	CDC TOULOUSE	74 000,00	20/06/2006	3,2500	Variable Annuel	11 738,96	15 ans	01/07/2021
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	00000772535	CRCAM	25 000,00	09/11/2016	1,1000	Fixe Annuel	17 785,02	10 ans	30/11/2026
TOTAL GENERAL			351 000,00			TOTAL GENERAL	198 843,63		

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2020

06
 Sous-Préfecture Gourdon
 Date de réception de l'AR: 16/07/2020
 046-214601189-20200716-2020_51_07_07-BF

I- Vue d'ensemble du budget 2020

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 351.36	29 400.08
Investissement	23 715.44	23 714.75
Report exercice 2019	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	8 951.28
Investissement	0.00	0.69
Total section Fonctionnement	38 351.36	38 351.36
Total section Investissement	23 715.44	23 715.44
Total cumulé budget prévisionnel 2020	62 066.80	62 066.80

II- La section de fonctionnement

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement représentent **38 351.36 euros**.

Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m³ d'eau assainie est à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT- Pour l'année 2019 : abonnements : 9 835,83€ - consommation : 7 233,80€ (5 167 m³) et régularisation de l'année N-1 (usagers non facturés) : abonnements : 2 612,50€ - consommation : 4 603,20€ (3 288m³) soit un total de 24 285,33€ ; 7 081.82€ ont été perçus sur l'exercice 2019 et le solde sera versé sur l'exercice 2020), la subvention du budget principal de la collectivité pour l'utilisation d'une partie du terrain de la station d'épuration et de la quote-part des subventions d'investissement transférée.

Les dépenses de fonctionnement représentent **38 351.36 euros**.

Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	12 256.61	Résultat reporté	8 951.28
Dépenses financières	2 380.00	Vente produits fabriqués, prestations (redevance d'assainissement collectif)	15 300.00
		Participation assainissement collectif (Terrain des kinés)	1 500.00
		Subvention d'exploitation	4 036.64
Total dépenses réelles	14 636.61	Total recettes réelles	29 787.92
Charges (écritures d'ordre entre sections)	18 383.32	Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44
Virement à la section d'investissement	5 331.43		
Total général	38 351.36	Total général	38 351.36

III- La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts <i>(dont 2 000€ correspondant au remboursement d'une part de l'avance remboursable au budget principal)</i>	15 152.00	Solde d'exécution positif	0.69
Total des dépenses réelles d'investissement	15 152.00	Total des recettes réelles d'investissement	0.69
		Virement de la section d'exploitation	5 331.43
Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44	Produits (écritures d'ordre entre section)	18 383.32
Total Général	23 715.44	Total Général	23 715.44

9
 Solde: Préfecture Gourdon
 Date de réception de l'AR: 16/07/2020
 046-214601189-20200716-2020_51_07_07-BF

IV- Etat de la dette


Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD au 31/12/2019	Durée	Fin
ACHAT TERRAINS STATION EPURATION	17110152067	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	70 000,00	28/06/2011	4,0400	Fixe	Trimestriel	57 814,71	30 ans	30/06/2041
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	120 2012 01277 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	92 750,00	27/02/2013	0,0000	Fixe	Annuel	55 650,02	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	110 2012 03554 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	42 560,00	27/02/2013	0,0000	Fixe	Annuel	25 536,02	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	110 2012 03554 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	6 818,10	07/05/2015	0,0000	Fixe	Annuel	4 989,94	15 ans	26/02/2030
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	120 2012 01277 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	29 239,23	12/03/2015	0,0000	Fixe	Annuel	21 442,11	15 ans	29/01/2030
		TOTAL GENERAL	241 367,33					TOTAL GENERAL	165 442,80	

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Gignac,
 Le 15/07/2020
 Le Maire,
 Solange OURCIVAL

S. Ourcival



MAIRIE DE GIGNAC
 (Lot)

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
 - 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Supprimé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégués de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
 - 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;
 - 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.